Quartier Montanou[1] – AGEN

SIG « politique de la ville » : Quartier Prioritaire : Montanou

Pour un retour en Éducation prioritaire

Dossier présenté et réalisé par les équipes pédagogiques des écoles :
maternelle Marie Sentini ; maternelle Paul Langevin ; élémentaire Élisée Reclus ; élémentaire Paul Langevin.

Avec l'aide et le soutien du SNUipp-FSU 47

Novembre – décembre 2017

1 Dans ce dossier, l'appellation quartier « Montanou » correspond au quartier prioritaire QP047002 tel que défini dans la nomenclature officielle. Dans la ville d'Agen, on parle plus communément des quartiers Bézis et Montanou.

Sommaire

I. Méthodologie et ressources....2
II. 2014 – 2015 : Refondation de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire....3
Quartiers prioritaires politique de la ville....3
Éducation prioritaire....3
III. Convention cadre – Quartier prioritaire Montanou....4
IV. Les écoles en chiffres....6
Écoles maternelles M. Sentini et P. Langevin....6
Écoles élémentaires É. Reclus et P. Langevin....7
Passages en 6e....8
Décryptages....8
V. Quelques paramètres démographiques et sociaux du quartier Montanou....9
Population municipale....9
Bénéficiaires de la CMUC....9
Bénéficiaires des prestations légales versées par la CAF....9
Taux de pauvreté....9
Taux de bas revenus....9
VI. Quartiers prioritaires et Éducation prioritaire ?....10
Taux de pauvreté et Éducation prioritaire....10
Taux de bas revenus et Éducation prioritaire....11
« Poids » des quartiers prioritaires et Éducation prioritaire....12
VII. Comment revenir en éducation prioritaire ?....13
Auch – Quartier Grand Garros – QP032001....13
Et Montanou ? 13
VIII. En guise de conclusion....14
IX. Dossier présenté et réalisé par :....14
Les équipes pédagogiques....14
Les représentant·es du SNUipp-FSU 47 sur Agen....14

I. Méthodologie et ressources

Recueil d'informations auprès des écoles :

- effectifs, élèves à besoin éducatif particulier, élèves en difficulté, relations avec les parents…, etc.

Recueil d'informations sur les quartiers « politique de la ville » :

- ONPV :
  http://www.onpv.fr/
- INSEE :
  Données sur les quartiers de la politique de la ville
- SIG :
  Quartier Prioritaire : Montanou

Recueil d'informations sur l'Éducation prioritaire :

- MEN :
  https://data.education.gouv.fr/
- Sections SNUipp-FSU :
  Les données issues du MEN semblant parfois anciennes, une enquête sur certains QP a été faite auprès de différentes sections départementales du SNUipp-FSU afin de vérifier la carte de l'Éducation prioritaire.

Extraction de deux critères clés depuis les données de l'Insee :

- Taux de pauvreté au seuil de 60 %.
- Taux de bas revenus déclarés au seuil de 60 %.

Comparaison des quartiers prioritaires au regard de l'Éducation prioritaire

Rencontres ou échanges réguliers entre les équipes pédagogiques et le SNUipp-FSU 47.

Demandes d'entrevue auprès de la municipalité d'Agen, du député de la 1re circonscription, de l'inspection académique, du conseil départemental, de la préfecture.

II. 2014 – 2015 : Refondation de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine[2] a mis en œuvre une simplification des dispositifs anciens et a redéfini les périmètres d'intervention de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

La circulaire « Refondation de l'éducation prioritaire »[3] a restructuré les dispositifs d'éducation prioritaire et redessiné une nouvelle carte des établissements scolaires en plaçant les collèges dans le rôle de « tête de réseau ».

Pour la ville d'Agen, cela s'est traduit par :

Quartiers prioritaires politique de la ville

Maintien du quartier Montanou (QP0470002)

Entrée du quartier du Pin (QP047003)

Redéfinition du quartier Rodrigues – Barleté (QP047001)

À noter : suite aux réaménagements du quartier Tapie, ce dernier n'est plus classé en politique de la ville.

Éducation prioritaire

Le collège Ducos du Hauron reste classé en REP : il devient « tête du réseau ».

Les écoles maternelles Rodrigues et La Goulfie, ainsi que les écoles maternelle et élémentaire Herriot restent classées en REP.

L'école maternelle Petits Ponts et l'école élémentaire Paul Bert entrent en REP.

Les écoles maternelle et élémentaire Édouard Lacour entrent en REP.

Dans le quartier Montanou, les quatre écoles présentes (maternelle M. Sentini ; maternelle P. Langevin ; élémentaire É. Reclus ; élémentaire P. Langevin) sortent du dispositif de l'éducation prioritaire : en effet, le collège de secteur (Chaumié) n'est pas classé en REP.

Voir en ligne la carte ci-contre :

http://u.osmfr.org/m/176360/

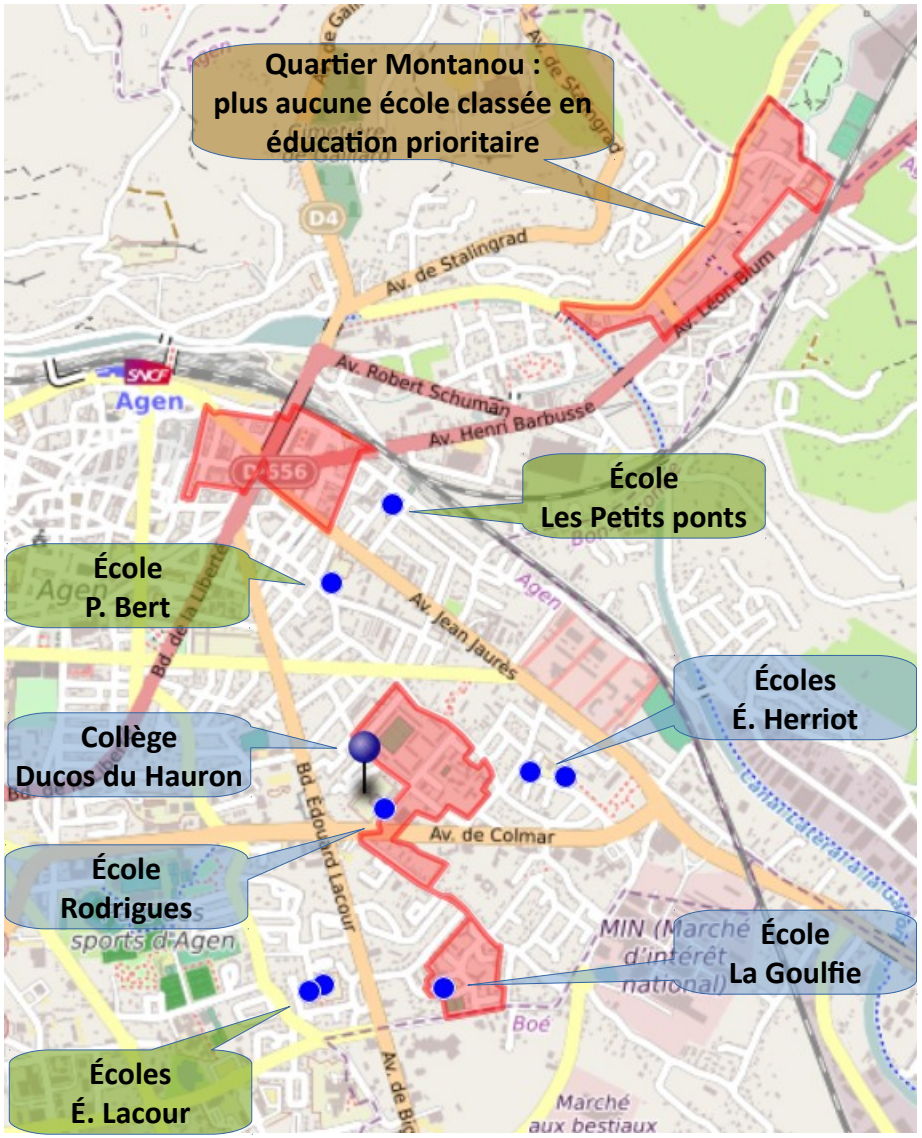

2 Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2014/2/21/2014-173/jo/texte

3 Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80035

III. Convention cadre – Quartier prioritaire Montanou

Pour compenser la sortie du dispositif éducation prioritaire des écoles du quartier Montanou, une convention cadre a été signée entre la ville d'Agen et l'Éducation Nationale.
Cette convention, formellement applicable dès la rentrée scolaire 2015 pour une durée de 5 ans, a été signée par les deux parties fin janvier 2017 seulement.
Elle détaille 15 objectifs dont nous rappelons les intitulés ci-dessous, avec quelques observations sur leur mise en œuvre.

- **Objectif 1 : Reconstruire le groupe scolaire Langevin.**

  Si la reconstruction des écoles P. Langevin est à l'ordre du jour – elle était déjà évoquée dans le schéma directeur de la ville d'Agen en 2009 – la concrétisation tarde vraiment à se faire…

- **Objectif 2 : Travailler sur l'image du quartier Montanou, des écoles maternelle et élémentaire Langevin et autour du thème global de la citoyenneté.**

  Rien de tangible : les incivilités et la délinquance sont plutôt en développement.
  Les locaux, dans leur environnement proche dégradé, ont plutôt une apparence vétuste, malgré les efforts de décoration.

- **Objectif 3 : Apporter un soutien au fonctionnement de la bibliothèque du quartier de Montanou.**

  Rien de mis en place à la rentrée scolaire 2017 : l'emploi éducation nationale est non pourvu. Les écoles Sentini et Reclus n'ont pas reçu de proposition d'accompagnement depuis la sortie de l'éducation prioritaire. Quant aux écoles Langevin, il leur a été uniquement indiqué la possibilité pour les enseignant·es d'aller chercher des livres sur leur temps personnel...

- **Objectif 4 : Développer les liens entre les modes d'accueil de la Petite Enfance et l'école maternelle Langevin afin d'améliorer les conditions de la 1re scolarisation et de favoriser la scolarisation précoce des moins de 3 ans.**

  Le dispositif d'accueil des -3 ans étant sur la maternelle Sentini, c'est sur cette école que le lien s'effectue avec les services de la petite enfance.

- **Objectif 5 : Scolariser les enfants de moins de trois ans** *(cf. annexe 2)* **dans le cadre du dispositif « Moins de trois ans » de l'école maternelle LANGEVIN. Cet objectif inclut l'école maternelle M SENTINI.**

  Dispositif placé en urgence par l'éducation nationale à l'école maternelle Sentini à la rentrée 2017. Les moyens humains et matériels sont assurés par la commune, conformément à son engagement.

- **Objectif 6 : Mettre en place et accompagner le dispositif « plus de maîtres que de classes ».**

  Dispositif déployé seulement sur l'école P. Langevin. Rien pour É. Reclus. Sur le plan de la formation, il manque des moyens.

- **Objectif 7 : Limiter les effectifs des classes à 25 élèves. Cet objectif inclut. les écoles M. SENTINI et E RECLUS.**

  Limitation à 25 effective pour l'instant. Des craintes de fermeture à Langevin élémentaire ont été émises par l'IEN de circonscription en préparation de la rentrée 2017.

- **Objectif 8 : Continuer à développer l'équipement en matériel informatique et numérique des écoles et son usage pédagogique en classe et à destination des familles.**

  Déploiement en cours, mais de grosses défaillances concernant le débit de l'accès à l'internet.

- **Objectif 9 : Favoriser l'apprentissage des langues vivantes, et donc l'ouverture sur l'Europe et le monde.**

  Rien de concret pour l'apprentissage de la langue allemande. En 2016-2017 une partie seulement des élèves de CM2 de l'école P. Langevin ont pu bénéficier d'une sensibilisation. Cette année nous sommes sans nouvelle précise de ce dispositif.

- **Objectif 10 : Favoriser la continuité entre l'école élémentaire LANGEVIN, l'école E RECLUS et le collège CHAUMIE dans le cadre de la scolarité obligatoire et du nouveau cycle de consolidation.**

  Rien de particulier par rapport aux autres écoles et collèges. Pour 2016-2017, il n'y a même pas eu de visite du collège pour les CM2 de l'école P. Langevin...
  Cet objectif concerne aussi le soutien scolaire et le CLAS. Des difficultés sont relevées pour assurer un réel lien entre le CLAS et l'école P. Langevin. Lien plus facile entre le CLAS de Bézis et l'école Reclus.

- **Objectif 11 : Favoriser l'accessibilité aux formations en apprentissage / alternance et le maintien de la classe relais.**

  Classe relais qui fonctionne à partir de novembre sur Bézis.

- **Objectif 12 : Soutenir le collège CHAUMIE pour faciliter l'accueil des élèves de 3e en stage.**

  ?

- **Objectif 13 : Assurer la complémentarité de l'action éducative entre les temps familiaux, scolaires et de loisirs.**

  À moins de considérer les activités péri-éducatives des TAP comme ayant tenu ce rôle, rien n'a été mis en place.

- **Objectif 14 : Renforcer l'accompagnement éducatif dans le groupe scolaire LANGEVIN.**

  Cet objectif semble ne concerner que les écoles P. Langevin, de facto, rien de tel n'existe pour les écoles M. Sentini et É. Reclus.
  Chaque année, c'est à la fin de la première période qu'est précisée la dotation d'HSE pour l'accompagnement éducatif. Or, les écoles ne savent pas si cette dotation leur est propre ou si elles bénéficient du fait que les autres écoles en REP ne le mettent pas en place. Il n'y a que peu de lisibilité alors que depuis cette année la rédaction d'un projet est demandée par la Dsden.

- **Objectif 15 : Décliner les dispositifs des Programmes de Réussite Éducative.**

  À Reclus, le lien entre PRE et école pour les élèves suivis existe mais le dispositif « les parents la classe » qui permettait de créer du lien école – famille, ne semble plus fonctionner correctement sur le quartier. Les liens se sont relâchés avec la coordonnatrice et les équipes ne sont pas invitées aux différentes instances.
  À Sentini : il n'y a plus le projet musique pour les classes de GS qui allaient au mois de mai à l'école de musique d'Agen pour travailler avec des professeurs sur les familles d'instruments.

Ce premier bilan de la convention entre la Mairie d'Agen et l'Éducation nationale est très synthétique : néanmoins l'impression générale qui en ressort est qu'il est difficile de considérer cette convention comme étant un socle solide permettant, même à minima, de « compenser » la sortie des écoles du dispositif de l'éducation prioritaire.

Par ailleurs, la perte de tous les projets REP initiés par le/la coordonnateur·trice REP, perte conjuguée à l'absence de certaines communications liées au REP sont des obstacles pour dynamiser et mettre en synergie les projets des écoles.
Par manque d'une telle coordination, de nombreuses actions pédagogiques ou culturelles, qui seraient pourtant particulièrement bénéfiques pour les élèves, n'existent plus ou ne sont plus portées à la connaissance des familles.

IV. Les écoles en chiffres

Écoles maternelles M. Sentini et P. Langevin

Ci-dessous, quelques éléments chiffrés par les équipes pédagogiques :

École Marie Sentini	2016 – 2017	2017 – 2018
Effectif total de l'école	95	92
Élèves en grande difficulté	31	37
Équipes éducatives et/ou Équipes de suivi de la scolarisation (ESS)	5 1 2 gevasco 1re demande	 1 1 gevasco 1re demande
Élèves suivi·es par le RASED	14	16
Élèves suivi·es à l'extérieur	7	5
Élèves suivi·es par le maître EANA		
Incidents liés à des intrusions	0	0
Incidents liés à des conflits avec les familles	2	1
Incidents liés au voisinage de l'école	0	0

École Paul Langevin	2016 – 2017	2017 – 2018
Effectif total de l'école	116	123
Élèves en grande difficulté	30	27
Équipes éducatives et/ou Équipes de suivi de la scolarisation (ESS)	2 4	2 (+5 à venir) 1
Élèves suivi·es par le RASED	30	27
Élèves suivi·es à l'extérieur	8	9
Élèves suivi·es par le maître EANA	16	15
Incidents liés à des intrusions	3	1
Incidents liés à des conflits avec les familles	2	
Incidents liés au voisinage de l'école	12	2

Lexique :

- Équipes éducatives : réunions rassemblant l'enseignant·e, la famille, la directrice, le RASED, les services de soin, les services sociaux. L'objectif est d'explorer toutes les pistes, tant pédagogiques que médico-psychologiques pour aider un·e élève dans ses apprentissages.
- ESS : réunions en lien avec la MDPH, à l'initiative de l'enseignant référent handicap. L'objectif est d'adapter les conditions de la scolarisation : matériel spécifique, AVS, orientation.
- Gevasco : nom du dossier destiné à la MDPH.
- RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté. Constitué d'un·e psychologue de l'éducation nationale, de maîtres spécialisés à dominante pédagogique ou ré-éducative.
- Maître EANA : enseignant spécialisé pour l'intervention auprès d'Enfants Allophones Nouvellement Arrivés.

Écoles élémentaires É. Reclus et P. Langevin

Ci-dessous, quelques éléments chiffrés par les équipes pédagogiques :

École Élisée Reclus	2016 – 2017	2017 – 2018
Effectif total de l'école	138	124
Élèves en grande difficulté	31	26
Équipes éducatives et/ou Équipes de suivi de la scolarisation (ESS)[4]	9 30	9 20
Élèves suivi·es par le RASED	30	21
Élèves suivi·es à l'extérieur	32	28
Élèves en inclusion ULIS école	12	12
Élèves suivi·es par le maître EANA	2	4
Incidents liés à des intrusions	0	0
Incidents liés à des conflits avec les familles	2	2
Incidents liés au voisinage de l'école	0	0
Absentéisme	Très fort taux à partir du 1er juin	14 dossiers ouverts
Élections des parents d'élèves et APE	Participation moyenne de 50 % sur les deux dernières années. APE en grand difficulté de renouvellement.	

École Paul Langevin	2016 – 2017	2017 – 2018
Effectif total de l'école	148	148
Élèves en grande difficulté	61	63
Équipes éducatives et/ou Équipes de suivi de la scolarisation (ESS)	13 5	13 6
Élèves suivi·es par le RASED	23	22
Élèves suivi·es à l'extérieur	19	20
Élèves en inclusion ULIS école	Sans objet (pas d'ULIS dans l'école)	
Élèves suivi·es par le maître EANA	6	5
Incidents liés à des intrusions	3	
Incidents liés à des conflits avec les familles	3	2
Incidents liés au voisinage de l'école	4	
Absentéisme	Très fort taux à partir du 1er juin	13 dossiers ouverts
Élection des parents d'élèves et APE	Moins de 30 % de participation au vote. Liste des parents incomplète. APE en grand difficulté de renouvellement.	

4 ESS : nombre élevé pour l'école élémentaire É. Reclus en raison de la présence d'une classe d'Ulis.

Passages en 6e

École Élisée Reclus	2015 – 2016	2016 – 2017
Effectif total des CM2	24	26
Élèves allant à Chaumié	12	5
Élèves allant à Ducos Du Hauron	4	10
Autre collège public	5	7
Collège privé	2	2
Élèves allant en ULIS-Collège		
Élèves allant en SEGPA	1	2

École Paul Langevin	2015 – 2016	2016 – 2017
Effectif total des CM2	36	31
Élèves allant à Chaumié	25	25
Élèves allant à Ducos Du Hauron	2	1
Autre collège public	4	0
Collège privé	3	1
Élèves allant en ULIS-Collège	0	1
Élèves allant en SEGPA	2	3

Décryptages

- ✔ La ville d'Agen scolarise 2511 élèves dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques.
  Les 487 élèves scolarisés dans le quartier Montanou représentent donc 19,40 % du total de ces élèves.
  Le fort décalage entre ce taux et la proportion d'habitants du quartier (5,45 % de la population municipale ; cf page suivante) est un marqueur prégnant de l'importance des questions éducatives pour le quartier.
- ✔ Les effectifs des écoles ont du mal à être complets au moment des rentrées scolaires : des familles « décalent » la rentrée.
  De la même façon, la sortie scolaire est souvent anticipée en juin.
- ✔ Une forte proportion d'élèves allophones, scolarisé·es dans les classes ordinaires, pour qui une prise en charge spécifique par le maître spécialisé est souvent indispensable.
- ✔ Un phénomène marqué, pour les écoles P. Langevin, d'incidents liés à des tentatives d'intrusion et des intrusions effectives dans les locaux y compris pendant le temps scolaire.
- ✔ Une très forte proportion d'élèves signalés en difficulté, avec demande d'intervention des maîtres spécialisés du RASED.
- ✔ Des associations de parents d'élèves (APE) qui ont bien du mal à exister concrètement, voire à perdurer d'une année sur l'autre. Le taux de participation des familles aux élections des parents d'élèves est également particulièrement bas : cela est le marqueur de réelles difficultés à inclure les parents dans la vie de l'école.
- ✔ Des stratégies d'évitement du collège de secteur existent : elles semblent plus nombreuses sur l'école É. Reclus que sur l'école P. Langevin. Elles sont significatives d'une volonté de « sortir de l'emprise du quartier ».
- ✔ Les difficultés scolaires et sociales lourdes, propres au quartier Montanou, s'ajoutent aux habituelles difficultés d'apprentissage et aux questions liées à la scolarisation d'élèves en situation de handicap.

V. Quelques paramètres démographiques et sociaux du quartier Montanou

Population municipale

AGEN : 34 126 hab. Quartier Montanou : 1 860 hab. soit 5,45 % des habitants de la commune.

Source : Recensement de la population 2013 – Limites communales au *1er janvier 2015*. – Insee

> Le concept de « population municipale » est défini par le décret n°2003-485.
> La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Bénéficiaires de la CMUC[5]

AGEN : 18,20 % de la population Quartier Montanou : 46,80 % de la population.

Source : Insee, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, 2015

Bénéficiaires des prestations légales versées par la CAF

- ✔ Le taux d'allocataires reprend la proportion d'habitants du quartier :
  AGEN : 9 517 allocataires. Quartier Montanou : 523 allocataires.
  Soit 5,49 % des allocataires de la commune.
- ✔ Mais, le taux d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales est disproportionné pour le quartier Montanou :
  AGEN : 2 176 Quartier Montanou : 180.
  Soit 8,27 % des allocataires de la commune dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales.

Source : Caisse Nationale d'Allocations Familiales / Insee, bénéficiaires des prestations légales versées par les CAF, 2014.

Taux de pauvreté

- ✔ Taux de pauvreté au seuil de 60 % :
  Quartier Montanou ; 61,5 %.
  Rang parmi les quartiers prioritaires de France métropolitaine :
  19e sur 1 296 quartiers.

Taux de bas revenus

- ✔ Taux de bas revenus déclarés au seuil de 60 % :
  Quartier Montanou ; 84,6 %.
  Rang parmi les quartiers prioritaires de France métropolitaine :
  3e sur 1 296 quartiers.

Source : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2674918?sommaire=2500477

> Nous décidons de retenir ces deux critères afin de les croiser avec les données de l'éducation prioritaire :
> - ✔ si le quartier Montanou se trouve « mal » placé pour les taux de pauvreté et de bas revenus, qu'en est-il au regard de l'éducation prioritaire ?
>
> Nous avons donc compilé les données de l'Insee avec celles de l'éducation prioritaire :
> - ✔ pour chacun des critères, nous regardons la situation des vingt « premiers » quartiers pour l'éducation prioritaire : écoles classées en REP ? en REP+ ? … ou pas …

5 CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

VI. Quartiers prioritaires et Éducation prioritaire ?

Taux de pauvreté et Éducation prioritaire

Parmi les 1296 quartiers prioritaires de France métropolitaine, Montanou est classé au 19e rang.

Le tableau ci-dessous range les vingt premiers quartiers, avec indication du nombre d'habitants et du pourcentage du taux de pauvreté. Nous y avons ajouté les informations recueillies à propos du classement des écoles en éducation prioritaire.

QP	NOM_QP	CP	VILLE	HAB	ECOLES	Dont REP	Dont REP+	Pourcentage du taux de pauvreté au seuil de 60 %
QP006009	Résidence Sociale Nicéa	06000	Nice	1 008	2	0	0	84,00
QP075005	Jeanne D'Arc - Clisson	75013	Paris	781	0	0	0	74,20
QP084010	Pous Du Plan	84200	Carpentras	1 142	2	0	2	71,30
QP094025	L'Egalité	94500	Champigny-sur-Marne	479	2	2	0	70,40
QP030003	Pissevin - Valdegour	30000	Nîmes	15 597	12	0	12	68,70
QP083012	Pontcarral	83000	Toulon	1 301	3	0	3	67,20
QP066004	Quartier Bas-Vernet Ancien Zus	66000	Perpignan	2 828	11	0	11	66,70
QP066006	Rois De Majorque	66000	Perpignan	1 581	5	0	5	66,20
QP002014	Chevreux	02200	Soissons	1 035	2	0	2	65,60
QP083015	Sainte Musse	83000	Toulon	1 850	4	0	4	65,40
QP059017	Provinces Françaises	59600	Maubeuge	1 507	2	2	0	65,40
QP011003	Le Viguier - Saint-Jacques	11000	Carcassonne	1 862	4	0	0	65,00
QP095002	Justice - Butte Blanche	95100	Argenteuil	765	4	4	0	64,90
QP066010	Quartier Champs De Mars	66000	Perpignan	1 609	2	2	0	64,10
QP025002	Grette	25000	Besançon	1 137	2	0	0	63,00
QP034003	Devèze	34500	Béziers	4 605	10	0	10	62,20
QP010007	Jules Guesde	10000	Troyes	1 695	3	2	0	62,00
QP071002	Stade - Fontaine au Loup	71100	Chalon-sur-Saône	1 109	2	2	0	61,70
QP047002	Montanou	47000	Agen	1 860	4	0	0	61,50
QP045016	Champ De La Ville	45500	Gien	1 676	3	3	0	61,50
			Ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville de métropole :					42,60

À noter :

- **NICE – QP006009 :**
  Il s'agit d'un foyer Sonacotra accueillant essentiellement des résidents sans leurs familles.
  Les deux écoles alimentées par ce QP ne sont ni dans le quartier, ni à proximité immédiate.
- **PARIS – QP75005 :**
  Tout petit quartier, sans école.
- **CARCASSONNE – QP011033 :**
  Quartier très semblable à Montanou : à la fois en termes de population, de paramètres sociaux et de sortie d'éducation prioritaire en 2015.
- **BESANÇON – QP025002 :**
  Il s'agit d'un quartier en restructuration totale dont les écoles doivent être démolies prochainement.

- **Pour l'académie de Bordeaux – et pour le taux de pauvreté – le deuxième quartier est classé à la 181e place :**
  QP024004 ; Chamiers (Grand Périgueux) ; https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP024004
- **Nationalement, parmi les 20 quartiers au plus fort taux de pauvreté – si l'on excepte celui de Nice (qui n'a pas d'écoles dédiées) et celui de Besançon (dont la restructuration rend compliquées les comparaisons) – tous les autres ont leurs écoles classées en REP ou en REP+… à part deux quartiers, dont Montanou …**

Taux de bas revenus et Éducation prioritaire

Parmi les 1296 quartiers prioritaires de France métropolitaine, Montanou est classé au 3e rang.

Le tableau ci-dessous range les vingt premiers quartiers, avec indication du nombre d'habitants et du pourcentage du taux de bas revenus déclarés.
Nous y avons ajouté les informations recueillies à propos du classement des écoles en éducation prioritaire.

QP	NOM_QP	CP	VILLE	HAB	ECOLES	Dont REP	Dont REP+	Pourcentage du taux de bas revenus déclarés au seuil de 60 %
QP066004	Quartier Bas-Vernet Ancien Zus	66000	Perpignan	2 828	4	0	4	86,70
QP030003	Pissevin - Valdegour	30000	Nîmes	15 597	12	0	12	85,00
QP047002	Montanou	47000	Agen	1 860	4	0	0	84,60
QP083015	Sainte Musse	83000	Toulon	1 850	4	0	4	84,50
QP059017	Provinces Françaises	59600	Maubeuge	1 507	2	2	0	83,00
QP081006	Cantepau	81000	Albi	2 106	2	0	0	82,30
QP083012	Pontcarral	83000	Toulon	1 301	3	0	3	82,10
QP066006	Rois De Majorque	66000	Perpignan	1 581	5	5	0	81,90
QP042015	Quartiers Sud-Est	42000	Saint-Etienne	2 243	6	6	0	81,40
QP066010	Quartier Champs De Mars	66000	Perpignan	1 609	2	2	0	81,40
QP034017	Ile De Thau	34200	Sète	3 794	4	0	4	80,80
QP081002	Laden Petit Train	81100	Castres	1 254	2	0	0	80,00
QP011003	Le Viguier - Saint-Jacques	11000	Carcassonne	1 862	4	0	0	79,40
QP013054	Les Aygalades	13013	Marseille 13e	1 660	5	0	5	79,30
QP064004	Ousse Des Bois	64000	Pau	2 057	1	1	0	79,30
QP034005	Mosson	34000	Montpellier	21 652	22	0	22	79,10
QP059016	Pont De Pierre	59600	Maubeuge	2 064	3	0	3	79,10
QP045016	Champ De La Ville	45500	Gien	1 676	3	3	0	78,90
QP059004	Résidence Gayant	59500	Douai	1 857	5	2	3	78,90
QP013056	La Savine	13015	Marseille 15e	2 602	4	0	4	78,80
			Ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville de métropole :					60,00

À noter :

- Les quatre quartiers n'ayant aucune école classée en éducation prioritaire ont tous perdu ce classement au moment de la refondation de l'éducation prioritaire appliquée à la rentrée 2015.
- Ces quatre quartiers sont situés dans des villes moyennes : de 30 000 à 50 000 habitants.
- Agen est la plus petite de ces quatre villes, mais la proportion d'habitants du QP par rapport au total de la population municipale y est la plus élevée.
Voir page suivante.

- **Pour l'académie de Bordeaux – et pour le taux de bas revenus déclarés– le deuxième quartier est classé à la 158e place :**
  QP024004 ; Chamiers (Grand Périgueux) ; https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP024004
- **Nationalement, parmi les 20 quartiers aux plus bas revenus déclarés, Montanou – classé 3e – se trouve sans école classée en éducation prioritaire.**

« Poids » des quartiers prioritaires et Éducation prioritaire

En classant les quartiers précédents selon leur part démographique par rapport à la population de leur commune, **on observe que le quartier Montanou, classé 7e, est le seul à « peser » plus de 5 % de la population municipale sans avoir d'écoles classées en éducation prioritaire.**

NOM_QP	HAB QP	VILLE	HAB VILLE	ECOLES hors REP ou REP+	ECOLES en REP ou REP+	Hab QP / Hab VILLE
Champ De La Ville	1 676	Gien	14 616	0	3	**11,47 %**
Pissevin - Valdegour	15 597	Nîmes	151 075	0	12	**10,32 %**
Ile De Thau	3 794	Sète	44 136	0	4	**8,60 %**
Mosson	21 652	Montpellier	275 318	0	22	**7,86 %**
Pont De Pierre	2 064	Maubeuge	30 347	0	3	**6,80 %**
Devèze	4 605	Béziers	75 701	0	10	**6,08 %**
Montanou	1 860	Agen	34 126	4	0	**5,45 %**
Provinces Françaises	1 507	Maubeuge	30 347	0	2	**4,97 %**
Résidence Gayant	1 857	Douai	40 736	0	5	**4,56 %**
Cantepau	2 106	Albi	49 531	2	0	**4,25 %**
Le Viguier - Saint-Jacques	1 862	Carcassonne	45 941	4	0	**4,05 %**
Pous Du Plan	1 142	Carpentras	28 447	0	2	**4,01 %**
Chevreux	1 035	Soissons	28 290	0	2	**3,66 %**
La Savine	2 602	Marseille 15e	80 808	0	4	**3,22 %**
Laden Petit Train	1 254	Castres	41 382	2	0	**3,03 %**
Jules Guesde	1 695	Troyes	60 750	1	2	**2,79 %**
Ousse Des Bois	2 057	Pau	77 489	0	1	**2,65 %**
Stade - Fontaine au Loup	1 109	Chalon-sur-Saône	44 985	0	2	**2,47 %**
Quartier Bas-Vernet Ancien Zus	2 828	Perpignan	120 605	0	11	**2,34 %**
Les Aygalades	1 660	Marseille 13e	90 022	0	5	**1,84 %**
Quartier Champs De Mars	1 609	Perpignan	120 605	0	2	**1,33 %**
Quartiers Sud-Est	2 243	Saint-Etienne	170 761	0	6	**1,31 %**
Rois De Majorque	1 581	Perpignan	120 605	0	5	**1,31 %**
Sainte Musse	1 850	Toulon	165 584	0	4	**1,12 %**
Grette	1 137	Besançon	116 690	2	0	**0,97 %**
Pontcarral	1 301	Toulon	165 584	0	3	**0,79 %**
Justice - Butte Blanche	765	Argenteuil	108 865	0	4	**0,70 %**
L'Egalité	479	Champigny-sur-Marne	76 450	0	2	**0,63 %**
Jeanne D'Arc - Clisson	781	Paris 13e	183 260	0	0	**0,43 %**
Résidence Sociale Nicéa	1 008	Nice	343 895	2	0	**0,29 %**

Nous avons cherché à relativiser ce poids démographique et social en tenant compte de la taille de la commune : en effet, au-delà de la « proportion » du quartier, la question du nombre d'habitants – en valeur absolue – peut induire des effets d'échelle à étudier. En ne retenant donc que les communes de 30 000 à 80 000 habitants, le constat précédent ne change pourtant pas :

- Sète — Île De Thau
  44 136 hab — 3 794 hab — 8,60 %
  Toutes les écoles du QP en éducation prioritaire
- Maubeuge — Pont De Pierre
  30 347 hab — 2 064 hab — 6,80 %
  Toutes les écoles du QP en éducation prioritaire
- Béziers — Devèze
  75 701 hab — 4 605 hab — 6,08 %
  Toutes les écoles du QP en éducation prioritaire
- Agen — Montanou
  34 126 hab — 1 860 hab — 5,45 %
  Aucune école du QP en éducation prioritaire
- Maubeuge — Provinces Françaises
  30 347 hab — 1 507 hab — 4,97 %
  Toutes les écoles du QP en éducation prioritaire
- Douai — Résidence Gayant
  40 736 hab — 1 857 hab — 4,56 %
  Toutes les écoles du QP en éducation prioritaire

Pour le poids démographique et social, Montanou est le premier quartier à ne pas bénéficier du dispositif de l'éducation prioritaire.

VII. Comment revenir en éducation prioritaire ?

Les chiffres rappelés précédemment confirment tout à la fois la fragilité sociale du quartier Montanou et l'enjeu majeur représenté par les questions éducatives.

Les comparatifs avec les autres quartiers prioritaires montrent que les écoles du quartier Montanou ont toute légitimité à pouvoir réintégrer le dispositif de l'éducation prioritaire.

Mais, étant rattachées au collège Chaumié non classé en éducation prioritaire, est-ce possible ? Des précédents existent, un exemple ci-dessous.

Auch – Quartier Grand Garros – QP032001

https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP032001

Dans le Gers, aucun collège n'a été classé en éducation prioritaire au moment de la refondation en 2014 – 2015.
Néanmoins, quatre écoles du quartier « Grand Garros » ont été classées en REP à la rentrée 2015.
Extrait de l'Arrêté pris par Mme la Rectrice de l'Académie de Toulouse le 10 juillet 2015 :

> La rectrice de l'académie de Toulouse
> Chancelière des Universités
> Arrête
>
> Article 1 : Au 1er septembre 2015, la liste des écoles participant au programme « Réseau d'Éducation Prioritaire » définie par l'arrêté rectoral du 12 février 2015 est complétée par les écoles suivantes:
> RNE 0320584L – EEP D'Artagnan – Circonscription AUCH centre ASH
> RNE 0320585M – EEP Marianne – Circonscription AUCH centre ASH
> RNE 0320583K – EMP Jean Rostand 1 – Circonscription AUCH centre ASH
> RNE 0320617X – EMP Jean Rostand 2 – Circonscription AUCH centre ASH
>
> Article 2 : Pour leur fonctionnement en réseau d'éducation prioritaire, ces écoles sont associées au collège Paul-Eluard de Tarbes (RNE 0650034J)

Ce classement en éducation prioritaire a donc pris la forme d'un « rattachement administratif » à un collège déjà classé pour sa part en éducation prioritaire. Une particularité dans ce cas précis est que le collège de rattachement ne se trouve pas dans le même département.

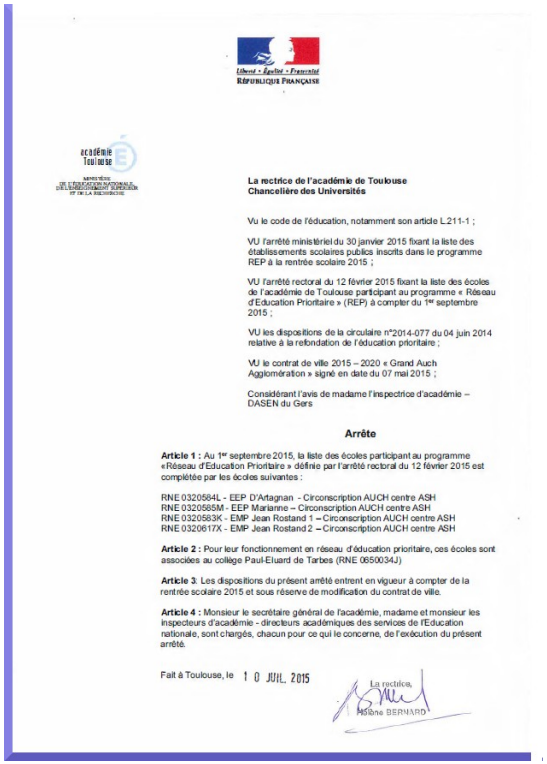

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Toulouse

La rectrice de l'académie de Toulouse
Chancelière des Universités

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.211-1 ;

VU l'arrêté ministériel du 30 janvier 2015 fixant la liste des établissements scolaires publics inscrits dans le programme REP à la rentrée scolaire 2015 ;

VU l'arrêté rectoral du 12 février 2015 fixant la liste des écoles de l'académie de Toulouse participant au programme « Réseau d'Education Prioritaire » (REP) à compter du 1er septembre 2015 ;

VU les dispositions de la circulaire n°2014-077 du 04 juin 2014 relative à la refondation de l'éducation prioritaire ;

VU le contrat de ville 2015 – 2020 « Grand Auch Agglomération » signé en date du 07 mai 2015 ;

Considérant l'avis de madame l'inspectrice d'académie – DASEN du Gers

Arrête

Article 1 : Au 1er septembre 2015, la liste des écoles participant au programme «Réseau d'Education Prioritaire » définie par l'arrêté rectoral du 12 février 2015 est complétée par les écoles suivantes :

RNE 0320584L - EEP D'Artagnan - Circonscription AUCH centre ASH
RNE 0320585M - EEP Marianne – Circonscription AUCH centre ASH
RNE 0320583K - EMP Jean Rostand 1 – Circonscription AUCH centre ASH
RNE 0320617X - EMP Jean Rostand 2 – Circonscription AUCH centre ASH

Article 2 : Pour leur fonctionnement en réseau d'éducation prioritaire, ces écoles sont associées au collège Paul-Eluard de Tarbes (RNE 0650034J)

Article 3: Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2015 et sous réserve de modification du contrat de ville.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de l'académie, madame et monsieur les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'Education nationale, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 10 JUIL. 2015

La rectrice,
Hélène BERNARD

Et Montanou ? …

Remettre le quartier Montanou en éducation prioritaire par une procédure de rattachement administratif au collège Ducos Du Hauron est tout à fait envisageable. Cela permettrait, dès la rentrée scolaire 2018, de réintégrer les écoles du quartier Montanou dans le dispositif de l'éducation prioritaire.

Ce serait, à n'en pas douter, un signe fort de l'Éducation Nationale à destination du quartier Montanou, quartier qui a bien besoin de tels signes aujourd'hui. C'est là l'objectif unique de ce dossier.

VIII. En guise de conclusion

La circulaire de refondation de l'éducation prioritaire du 04 juin 2014[6] commence ainsi :

> Le creusement des inégalités sociales et la concentration de populations en grande difficulté sur certains territoires ont été tels depuis plus de dix ans que la mixité sociale a reculé, voire disparu dans beaucoup d'écoles et d'établissements.
> Les écarts de résultats se sont aussi accrus entre les élèves des écoles et des collèges qui concentrent le plus de difficultés et les autres. Le taux d'élèves en retard à l'entrée en 6e est ainsi de 20,4 % dans les actuels collèges Eclair et de 17,2 % dans les actuels collèges RRS, alors qu'il est de 11,2 % dans les collèges hors éducation prioritaire.
> Le déterminisme social, c'est-à-dire la relation entre le niveau socio-économique des familles et la performance scolaire des élèves, n'a jamais été aussi fort en France et est le plus élevé des pays de l'OCDE. La France est devenue le pays où le milieu social influe le plus sur le niveau scolaire.
> La refondation de l'éducation prioritaire est au service de l'égalité réelle d'accès aux apprentissages et à la réussite scolaire.

Il nous semble que les données compilées dans ce dossier entrent particulièrement en résonance avec ces quelques mots.

IX. Dossier présenté et réalisé par :

Les équipes pédagogiques

École maternelle Marie Sentini	École maternelle Paul Langevin	École élémentaire Élisée Reclus	École élémentaire Paul Langevin
	Dossier signé par les 28 enseignant·es des quate écoles		

Les représentant·es du SNUipp-FSU 47 sur Agen

Sylvie SALMOIRAGHI ; Sandrine TASTAYRE ; Luc MAMIN

6 Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80035